

ANNEE 2019

Délibération n°

20190042

SEANCE PUBLIQUE DU 13 JUIN 2019

Date de convocation : 07/06/2019

Date d'affichage : 18/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents	:	15
Pouvoirs	:	2
Nombre de votants	:	17

Vote : 17 (dont 2 pouvoirs)
Pour : 17
Abstention : 0
Contre : 0

Adopté à l'unanimité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BASSUSSARRY**

L'an deux mille dix-neuf, le 13 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 juin 2019, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire et Ms Michel LAHORGUE, Francis DAVRIL, Claude YAOUANC, Hugues BIGÉ, Michel KLISZ, Philippe BIGOTEAU.

Mmes Dominique GALLOT, Chantal BONZON, Sophie DELETTRE, Valérie RÉCART, Marie-Dominique GAY, Brigitte ETCHEVERRY, Emmanuelle DALLET, Dominique VIGIER.

Absents excusés : Mme Annie UHALDEBORDE (pouvoir à Mme Dominique GALLOT), Ms Frédéric ETCHEGARAY, Pierre SORHAITS (pouvoir à Mme Dominique VIGIER), Michel GOÑY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

O.J n°9 : Eclairage public pour la sécurisation du parking de la Maison pour Tous : Approbation du montant de la dépense communale et du plan de financement

Rapporteur : M. Francis DAVRIL :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'**Eclairage public pour la mise en sécurisation du parking de la Maison pour Tous (7 points lumineux)**.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise ETPM.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Eclairage Public neuf (SDEPA) 2017 ".

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal,

- d'approuver le montant de la dépense ;

- de voter le financement de ces travaux.

Le Conseil Municipal,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.
- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux T.T.C :	42 146,32 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et imprévus :	4 214,63 €
Frais de gestion du SDEPA :	1 756,10 €
TOTAL :	48 117,05 €

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation Syndicat :	4 500,00 €
F.C.T.V.A. :	7 605,05 €
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds propres :	34 255,90 €
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) :	1 756,10 €
TOTAL :	48 117,05 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux. **Le montant total maximum de cette participation s'élèvera à 36 012€.**

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

- **PRECISE** que la présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Paul BAUDRY





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 18/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 18/06/2019